



50ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression

Genève, le 24 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport pertinent sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes à l'ère du numérique.

La Suisse partage les préoccupations exprimées dans le rapport, surtout concernant les conséquences graves pour nos sociétés, nos démocraties et notre sécurité commune si le droit à la liberté d'opinion et d'expression n'est pas garanti. La Suisse salue particulièrement que la question de l'impunité des crimes commis contre des journalistes soit adressée explicitement.

Les Etats se doivent de garantir un espace numérique sûr, ouvert, interopérable et libre dans lequel une diversité d'opinions est entendue et où les droits de l'homme sont pleinement protégés, respectés et réalisés. Parallèlement, les plateformes numériques doivent assumer leur responsabilité et augmenter la transparence sur les mesures qu'elles prennent pour lutter contre la désinformation, notamment en utilisant des services indépendants de vérification des faits, et en renforçant la disponibilité des sources d'information et des contenus divers et fiables.

L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont affirmé que les droits qui garantissaient la pratique libre et sûre du journalisme hors ligne s'appliquaient

également en ligne. Comme souligné dans le rapport, le principal problème ne tient pas à d'éventuelles lacunes du droit international, mais bien à une inobservation et à une application défailante de celui-ci, reposant elles-mêmes sur un manque de volonté politique.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Comment renforcer la coopération multipartite afin de trouver des réponses solides et adéquates à ce manque de volonté politique?

Je vous remercie.